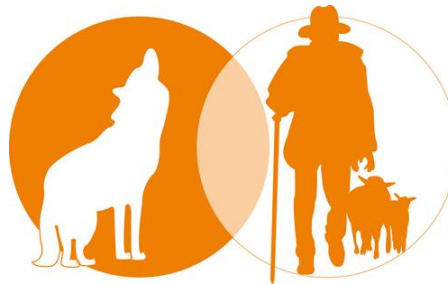


Groupe National Loup

19 décembre 2012

Discussion relative au contenu et à la trame de rédaction
du plan 2013-2017



Présent
pour
l'avenir



PARTIE I : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION DU PLAN 2008-2012

❑ ETAT DES LIEUX

- État de la population
- Déploiement des mesures de protection des troupeaux : éléments chiffrés et organisation
- Dommages aux troupeaux domestiques : éléments chiffrés et organisation
- Gestion de la population : éléments chiffrés et organisation
- Études
- Communication
- Statut juridique du loup, interprétation des dispositions de protection, jurisprudence

❑ PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION

- *Suivi biologique* : la nécessité d'une adaptation face à l'extension de l'aire de répartition du loup

De nouveaux territoires de présence

Des enjeux en terme d'organisation et de détection

- *Un constat sur l'état de la population*

Son installation dans les Alpes

La présence du loup sur de nouveaux territoires



PARTIE I : ETAT DES LIEUX ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION DU PLAN 2008-2012 (SUITE)

❑ PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION (SUITE)

- *Les enjeux liés aux nouveaux contextes de prédation en terme de mesures de protection des troupeaux*
- *L'indemnisation des dommages :*
 - La question des pertes indirectes
 - La question de l'organisation des constats
- *L'hétérogénéité de la répartition des attaques dans le temps et dans l'espace*
- *La gestion de la population :*
 - Un nombre de dérogations suivi de peu de destructions (usage du tir de défense ; difficultés de réalisation des tirs de prélèvement)
 - Des prélèvements ne faisant pas baisser le niveau de prédation à l'échelle de l'aire de répartition
 - Toutefois, étude conduite par la DREAL RA indiquant des effets à l'échelle locale sur la pression de prédation
 - Une capacité de mobilisation en cours de constitution

❑ ANNEXES : Éléments généraux sur

Le statut juridique du loup

L'écologie et la biologie du loup

Les interactions avec l'homme



PARTIE II : PERSPECTIVES 2013-2017

- ❑ **RENFORCER LA PROTECTION DES ELEVAGES EN INTERVENANT SUR LA PRESSION DE PREDATION**
 - *Renforcer la protection physique des troupeaux / améliorer les conditions d'exercice des activités d'élevage en présence du prédateur*
 - *Orienter la gestion de la population de loups vers la diminution de la pression de prédation*
 - Un nouveau calcul du seuil de prélèvement maximal de loups, en s'appuyant sur une réelle gestion adaptative
 - Renforcer la protection des élevages en zone de présence du loup par une mise en place immédiate des tirs de défense (dans les troupeaux protégés / dans les troupeaux reconnus non protégeables)
 - Organiser des interventions graduées en fonction de la pression de prédation :
 - a) *Afin de contenir la prédation et d'éviter l'apparition de foyers d'attaque*
 - Utilisation à l'échelle du troupeau du tir de défense à l'aide de carabines
 - Organiser des tirs de défense renforcés : plusieurs tireurs sur le site de pâturage concerné et sa proximité
 - b) *La prise en charge des foyers d'attaque*
 - Le tir de prélèvement (y compris en hiver)
 - Mobiliser en vue de l'efficacité des interventions lorsqu'elles sont décidées : formation des intervenants, consolidation de l'expertise en terme d'interventions, organisation en vue des interventions
 - *Objectiver la notion de caractère non protégeable aux niveaux du troupeau, des systèmes d'exploitation et des territoires*
 - *Des interventions et des prélèvements ne remettant pas en cause la fonctionnalité du réseau de zones de présence permanente*



PARTIE II : PERSPECTIVES 2013-2017 (SUITE)

❑ **RENFORCER LA PROTECTION DES ELEVAGES EN INTERVENANT SUR LA PRESSION DE PREDATION (SUITE)**

- *Indemniser les dommages aux troupeaux en appréciant les pertes à leur juste niveau :*
 - Un suivi permanent des conditions d'indemnisation
 - La question des pertes indirectes
 - La procédure de constats et son évolution éventuelle

❑ **CONFORTER LES MODALITES DU SUIVI BIOLOGIQUE EN INTEGRANT LA NECESSITE D'UNE ADAPTATION POUR REpondre AUX NOUVEAUX ENJEUX**

- *Une réorganisation des modalités d'organisation de la pression d'observation*
- *Une amélioration de la réactivité dans la mise à jour des estimations d'effectifs*
- *Une réflexion en matière d'indicateur de suivi départemental*
- *Une réflexion en matière d'utilisation de la méthode des hurlements provoqués*



PARTIE II : PERSPECTIVES 2013-2017 (SUITE)

❑ LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET LES ECHANGES INTERNATIONAUX

- *La coopération avec l'Italie et la Suisse*
- *La coopération dans le cadre de la convention alpine*
- *La collaboration sur le massif pyrénéen*
- *Les échanges aux niveaux européen et international et le suivi des pratiques*

❑ LA CONCERTATION ET LA COMMUNICATION

- *La concertation aux niveaux national et local*
- *La coordination au sein de l'Etat*
- *L'organisation de la communication*
- *Les sujets principaux traités par la communication*



PARTIE II (SUITE)

PARTIE III

PARTIE II : PERSPECTIVES 2013-2017 (SUITE)

LES ETUDES (pistes)

- *La caractérisation des échelles de prédation les plus pertinentes pour la mise en œuvre des actions (de protection, de gestion...)*
- *L'identification des facteurs générant des foyers d'attaque*
- *La poursuite du programme prédateur-proies*
- *La détermination de grilles d'analyse de la sensibilité des territoire*
- ...

PARTIE III : SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS MISES EN OEUVRE

Indicateurs

Évaluation financière

Suivi de la mise en œuvre du plan